

**Depuis 1981, tout le monde
parle de la carte des ZEP...**

... mais où sont les cartes ?

par Mathias Gardet et Lydie Heurdier

ZEP

**Une zone ? Un territoire ? Une aire
géographique ? Un périmètre ?**

**Le cas de Bois-du-Château à Lorient
(Morbihan)**

Arrêtés de classement en 1982 et 1999, décision du recteur



ARRETÉ

- VU la circulaire n° 81-535 du 28 Décembre 1981 portant sur les objectifs pour la rentrée scolaire de 1982,
- VU la circulaire n° 81-536 du 28 Décembre 1981 relative aux Zones prioritaires et programmes d'éducation prioritaires,

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE RENNES, CHANCELIER DES UNIVERSITES DE BRETAGNE,
ARRETE :

- Article 1 : les Zones prioritaires et programmes d'éducation prioritaires (Z.E.P.) suivants ont été définis :

A - Zone rurale des Côtes-du-Nord couvrant les secteurs scolaires de PLOEUC/LIE, MONCONTOUR, COLLINEE, PLENEE-JUGON, BROONS, PLOUASNE, MERDRIGNAC, PLEMET, PLOUARET, BELLE-ISLE-en-TERRER et BOURBRIAC, avec rattachement du L.E.P. de QUINTIN et ultérieurement une extension couvrant les secteurs de MATIGNON et de PLANCOET.

Côtes-du-Nord

B - Zone rurale du Centre Bretagne (Finistère et Morbihan) couvrant les secteurs scolaires de CARHAIX, CHATEAUNEUF-du-FAOU, LE HUELGOAT, GOURIN et ROSTRENEC.

C - Z.U.P. de Kermoisan à QUIMPER (Finistère)

D - Quartier de Pontanézen à BREST (Finistère)

E - Quartier "Bois du Château" à LORIENT (Morbihan)

F - Zone rurale de JOSSELIN, PLOERMEL, MAURON et MALESTROIT (Morbihan)

G - Canton de RETIERS (Ille-et-Vilaine)

H - Quartier "La Découverte" à SAINT-MALO (Ille-et-Vilaine)

I - Secteur de TREMBLAY (Ille-et-Vilaine)

J - Quartier "La Biquenais" à RENNES (Ille-et-Vilaine)

- Article 2 : Seules les Z.E.P. : A, B, D, E, F, G et J seront fonctionnelles à la rentrée scolaire 1982.

- Article 3 : Les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des Services Départementaux de l'Education Nationale, et le Secrétaire Général de l'Académie sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

FAIT à RENNES, le 22 MARS 1982

Le Recteur,



mercredi 10 février 1999

Le Recteur

ARRETE

- vu la loi du 30 octobre 1986 relative à l'enseignement primaire
- vu la loi 89-486 du 10 juillet 1989 (loi d'orientation sur l'éducation)
- vu le décret 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement
- vu la circulaire n°81-238 du 1er juillet 1981 relative à la création de zones d'éducation prioritaire.
- vu la circulaire n°07-233 du 31 octobre 1997 relative aux zones d'éducation prioritaire
- vu la circulaire n°98-145 du 10 juillet 1998 relative à la relance de l'éducation prioritaire
- vu la circulaire 99-007 du 20 janvier 1999 relative aux contrats de réussite des réseaux d'éducation prioritaire.
- vu l'avis du comité technique paritaire académique du 15 décembre 1998

Article 1

La carte de l'éducation prioritaire en Bretagne comporte des établissements classés en zone d'éducation prioritaire, et des établissements classés en réseau d'éducation prioritaire. En milieu rural, ces derniers constituent le réseau académique rural de l'éducation prioritaire.

Article 2

Les établissements classés en zone d'éducation prioritaire sont les suivants :

Morbihan

ZEP de Lorient Bois du Château
école maternelle Marcel Pagnol Lorient
école maternelle Jacques Prévert Lorient
école maternelle Kersabiec Lorient
école élémentaire Jean de La Fontaine Lorient
école élémentaire Bois du Château Lorient
collège Jean Le Coutaller Lorient

Article 3

Les établissements classés en réseau d'éducation prioritaire sont les suivants :

Côtes d'Armor

REP de Collinée
école maternelle Collinée
école élémentaire Collinée
école élémentaire Saint-Goueno
école élémentaire Saint-Jacut du Méné
école élémentaire Langourla
école élémentaire Le Gouray
école élémentaire Saint-Gilles du Méné
collège Vasarely Collinée

REP de Merdrignac
école maternelle Merdrignac

Liste des Etablissements en Zone d'Education Prioritaire Année scolaire 2008-2009

| Code | Libellé | N° UAI | Sigle | Dénomination de l'établissement | Commune | Téléphone | Fax |
|----------|-----------------------|----------------|------------|---------------------------------|------------|------------|------------|
| 03504 | ST MALO LA DECOUVERTE | 0350508M | E.E.PU | ROCABEY | SAINT-MALO | 0299561353 | 0299561365 |
| | | 0350509N | E.M.PU | DANIEL GELIN | SAINT-MALO | 0299563168 | 0299402173 |
| | | 0350718R | E.M.PU | LA DECOUVERTE | SAINT-MALO | 0299811051 | 0299196213 |
| | | 0350897K | CLG | ROBERT SURCOUF | SAINT-MALO | 0299819003 | 0299826482 |
| | | 0350905U | E.M.PU | BELLEVUE | SAINT-MALO | 0299818217 | 0299826612 |
| | | 0350938E | SEGPA | CLG ROBERT SURCOUF | SAINT-MALO | 0299819003 | 0299826482 |
| | | 0351032G | E.E.PU | BELLEVUE | SAINT-MALO | 0299818123 | 0299817963 |
| | | 0351762A | E.E.PU | LA DECOUVERTE | SAINT-MALO | 0299824869 | 0299824188 |
| | | 0351763B | E.E.PU | ISLET | SAINT-MALO | 0299818765 | 0299816738 |
| 0352278L | E.E.PU | ANGELE VANNIER | SAINT-MALO | 0299826222 | 0299826228 | | |

| Code | Libellé | N° UAI | Sigle | Dénomination de l'établissement | Commune | Téléphone | Fax |
|-------|------------------|----------|--------|---------------------------------|---------|------------|------------|
| 03505 | RENNES VILLEJEAN | 0350895H | CLG | MONTBARROT-MALIFEU | RENNES | 0299591989 | 0299593381 |
| | | 0350941H | E.M.PU | GUYENNE | RENNES | 0299332305 | |
| | | 0350959C | SEGPA | CLG MONTBARROT | RENNES | 0299592133 | 0299330268 |
| | | 0352271D | E.E.PU | GUYENNE | RENNES | 0299332278 | 0299331839 |

| Code | Libellé | N° UAI | Sigle | Dénomination de l'établissement | Commune | Téléphone | Fax |
|-------|-------------------------|----------|--------|---------------------------------|---------|------------|------------|
| 05601 | LORIENT BOIS DU CHATEAU | 0560071Y | CLG | JEAN LE COUTALLER | LORIENT | 0297376524 | 0297378530 |
| | | 0560805W | E.M.PU | KERSABIEC | LORIENT | 0297838039 | |
| | | 0560806X | E.M.PU | MARCEL PAGNOL | LORIENT | 0297377132 | 0297883045 |
| | | 0561428Y | E.M.PU | JACQUES PREVERT | LORIENT | 0297377572 | |
| | | 0561700U | E.E.A. | BOIS DU CHATEAU | LORIENT | 0297376244 | |
| | | 0561722T | E.E.PU | JEAN DE LA FONTAINE | LORIENT | 0297835407 | |



Lorient - Bois du Château



Bois du Château est un quartier sensible et calme de la commune de Lorient (56100). Les 4200 habitants sont en majorité des personnes en difficultés d'emploi. Ils sont très jeunes, locataires de leur logement (85 %) et ont des très petits revenus (16600 euros par ménage). Il y a de très nombreux HLM (65 %). Le chômage est endémique (26 %). Le quartier est très calme (0,1 restaurants, cafés et bars tous les 100m) et il y a peu de commerçants (0,4 tous les 100m). Il y a peu de médecins généralistes (2100 hab./généraliste). La taxe d'habitation, payée par l'occupant locataire ou propriétaire, est élevée (26 %) et la taxe foncière y compris ordures ménagères est moyenne (34 %). Le maire est Norbert METAIRIE. Le bruit peut être un souci car il y a du trafic aérien proche : Lorient Bretagne Sud (hélistation) à 1,3 km. Le climat est moyennement pluvieux (919 mm par an) et ensoleillé (2070 heures par an). La commune est fleurie et a reçu le label 'Villes et Villages Fleuris' avec trois fleurs (sur quatre).



Les points clés du quartier

Revenu moyen



Crèches, écoles et lycées



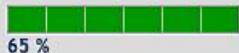
Taxe habitation



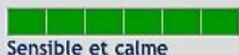
Commerces



Logement social HLM

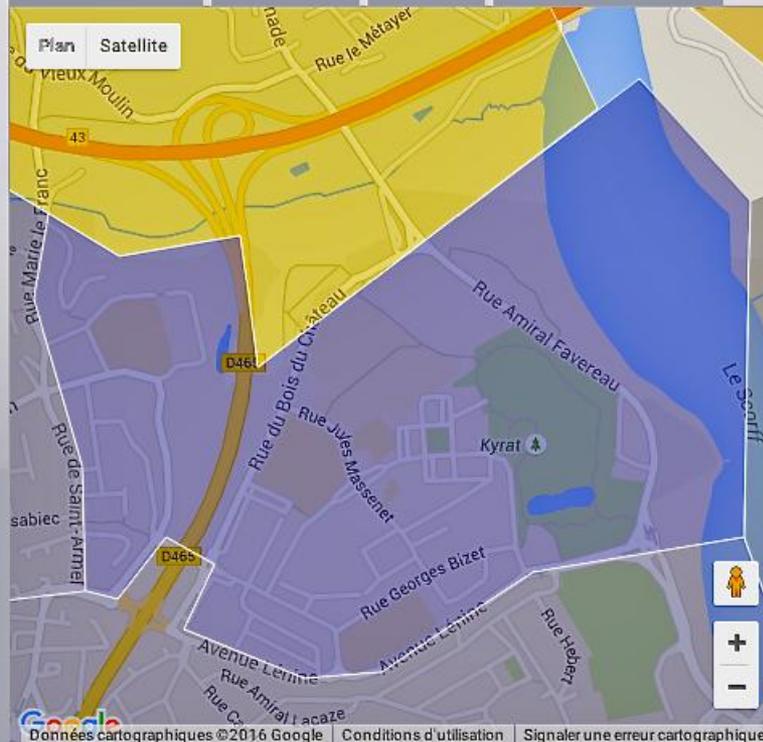


Type de quartier



Adresse, quartier, ville, département, c 

TOP CARTES CARTES AVIS INFOS LOCALES



Noms des quartiers  Agrandir la carte

Revenu moyen

Euros



>50 000
Revenus aisés

<20 000
Petits revenus

Source : estimation Kelquartier sur la base de l'Insee-DGFiP 2009 (le plus récent)

b) Bois du Château

Le quartier a été construit à la **fin des années 60**.

D'après le recensement INSEE, le quartier comprend un **peu plus de 800 logements sociaux et 3000 habitants en 1999**.

À l'échelle de la ville de Lorient, c'est un grand quartier **résidentiel, d'habitat social quasi exclusivement**.

Le quartier apparaît **éloigné du centre-ville**, coupé de lui par la gare ferroviaire, et **enclavé** entre deux voies rapides (N165 et N465) et le Scorff.

Bois du Château souffre par ailleurs d'un **déficit de centralité** : le centre commercial de quartier, qui regroupe **quelques commerces de proximité** mais pas de supérette, se trouve en bordure du quartier et les équipements sont dispersés. On note l'absence d'espaces publics fédérateurs.

Le quartier bénéficie cependant d'un **environnement agréable**, avec la proximité du Scorff, du parc du Bois du Château, et la présence de larges espaces verts (peut-être surdimensionnés) et d'arbres nombreux. Certains acteurs locaux soulignent cependant **une certaine dégradation de la qualité des espaces publics** depuis quelques années.

Bois du Château bénéficie de la **présence d'équipements et de services publics** :

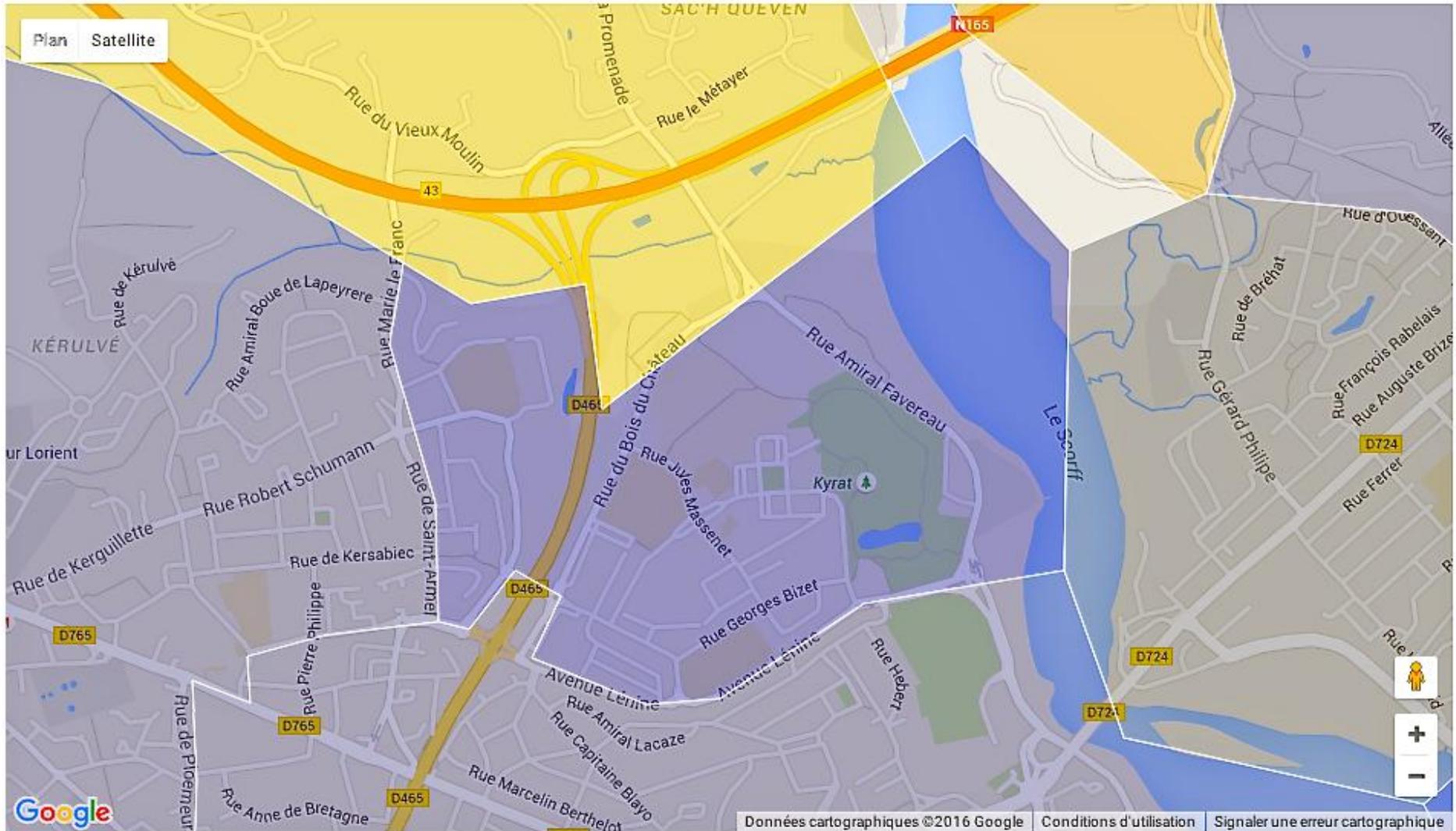
- Les *services sociaux et de l'emploi* sont très présents :
 - Maison de quartier.
 - Emploi : Point Accueil Emploi et Mission Locale.
- Le quartier est équipé pour *l'accueil et la scolarité des enfants* : deux écoles maternelles, une école élémentaire, un collège et un espace enfance/jeunesse (espace Elsa Triolet) pour l'accueil des enfants dans les temps périscolaires et extrascolaires et pour l'accueil des moins de 3 ans. Cet espace accueille aussi la PMI.
- Sur le plan *culturel*, le quartier peut s'appuyer sur une salle de spectacle, le Scénith.
- Le quartier est bien équipé sur le plan *sportif*, avec une piscine et un complexe sportif.

Document *Contrat urbain de cohésion social Lorient / Lanester* 2007

Site :

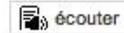
<http://sig.ville.gouv.fr/documents/cucs/CS5305.pdf>

La ZEP en 1981 serait donc le quartier de Bois du Château



A Bois-du-Château, un collège pas comme les autres

Modifié le 27/09/2013 à 04:47



Achetez votre journal numérique

Textes : Catherine JAOUEN. Photos : Thierry CREUX.

Reportage

8 h, un lundi de mars au collège Jean-Le Coutaller, au nord de la ville. Les élèves arrivent par petits groupes. La cloche sonne. 8 h 10, la cour se vide d'un coup, les élèves rejoignent les salles de classe. Certains professeurs sont absents (grève, arrêts maladie), l'emploi du temps de la 4^e C est un peu bouleversé. La classe accueille 23 élèves. Ils habitent Bois-du-Château, Keryado, Kerfichant, Pont-Scorff, Quéven...

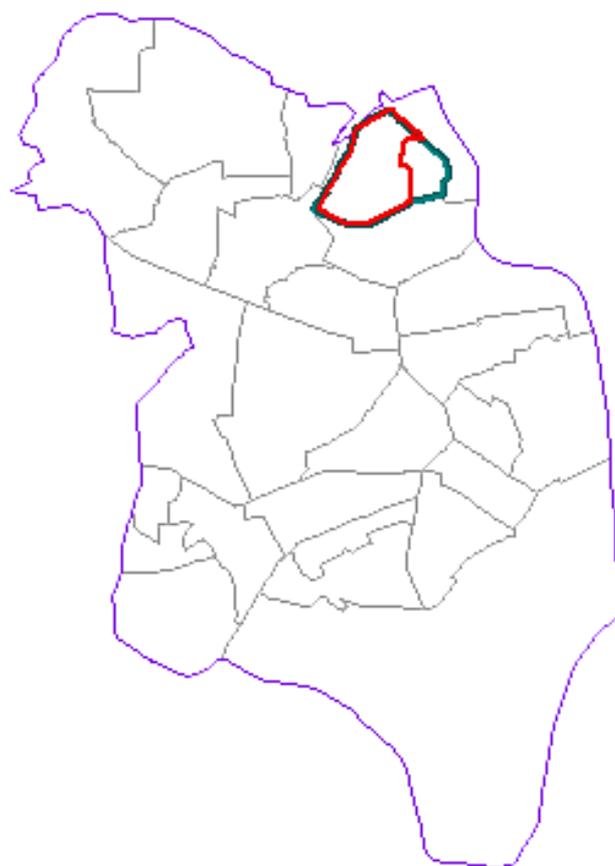
« On le trouve bien notre collège, explique Julie. On n'est pas trop nombreux dans les classes. Et il y a plein d'activités à faire, entre midi et 14 h : foot, badminton, théâtre... ». Samantha écrit le blog, le jeudi. On raconte les sorties scolaires, les activités... » Cours de latin (pour ceux qui ne suivent pas l'option chinois), cours de français : la 4^e C est littéraire en ce début de semaine. La classe se montre un peu dissipée. Mais entre deux taquineries, les élèves, souvent les mêmes, participent.

■ Zus : Bois du Château

Agglomération : Lorient

Commune ou communes où s'étend le territoire de la Zus : Lorient

Implantation de la Zus :



Légende

| | | | |
|---|--|---|------|
|  | Commune |  | Iris |
|  | Zone Urbaine Sensible Contour légal | | |
|  | Zone Urbaine Sensible Contour statistique | | |

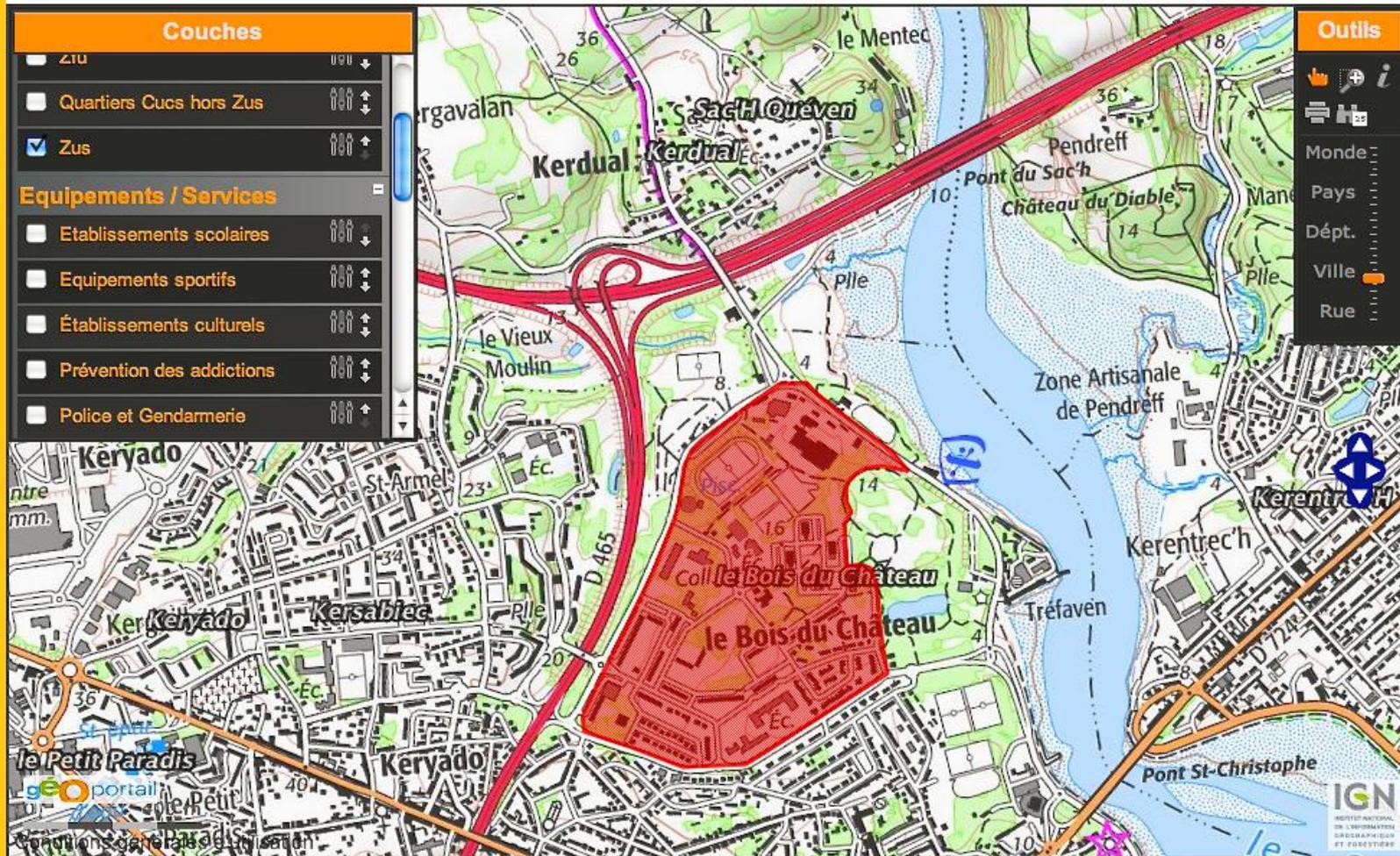
Voir aussi

- ☛ **Données locales**
- ☛ **Diagnostic de quartier**

Définitions

- ☛ **Unité urbaine**
- ☛ **Commune**
- ☛ **IRIS**
- ☛ **Zone urbaine sensible**

Documents associés



Zus

Zones urbaines sensibles fixées par le décret n°96-1156 du 26 décembre 1996 fixe la liste de 750 Zones urbaines sensibles (Zus). Le décret n°2000-796 du 24 août 2000 ajoute le quartier «Nouveau Mons» de Mons-en-Baroeul à la liste des Zus et le décret n°2001-707 du 31 juillet 2001 modifie le périmètre de la Zus de Grigny (91). **Les Zus ont été remplacées par les quartiers prioritaires de la politique de la ville le 1er janvier 2015 (cf loi Ville et cohésion urbaine du 21 février 2014)**

■ Zones urbaines sensibles

Source : CGET

ZUS : Bois du Château

Synthèse

Tableaux

Documents

Cartographie dynamique

Ancienne géographie

Couches

- Quartiers d'intérêt national du NPNRU
- Quartiers prioritaires
- Quartier prioritaire - bande de 300m*
- Zfu
- Quartiers Cucs hors Zus
- Zus

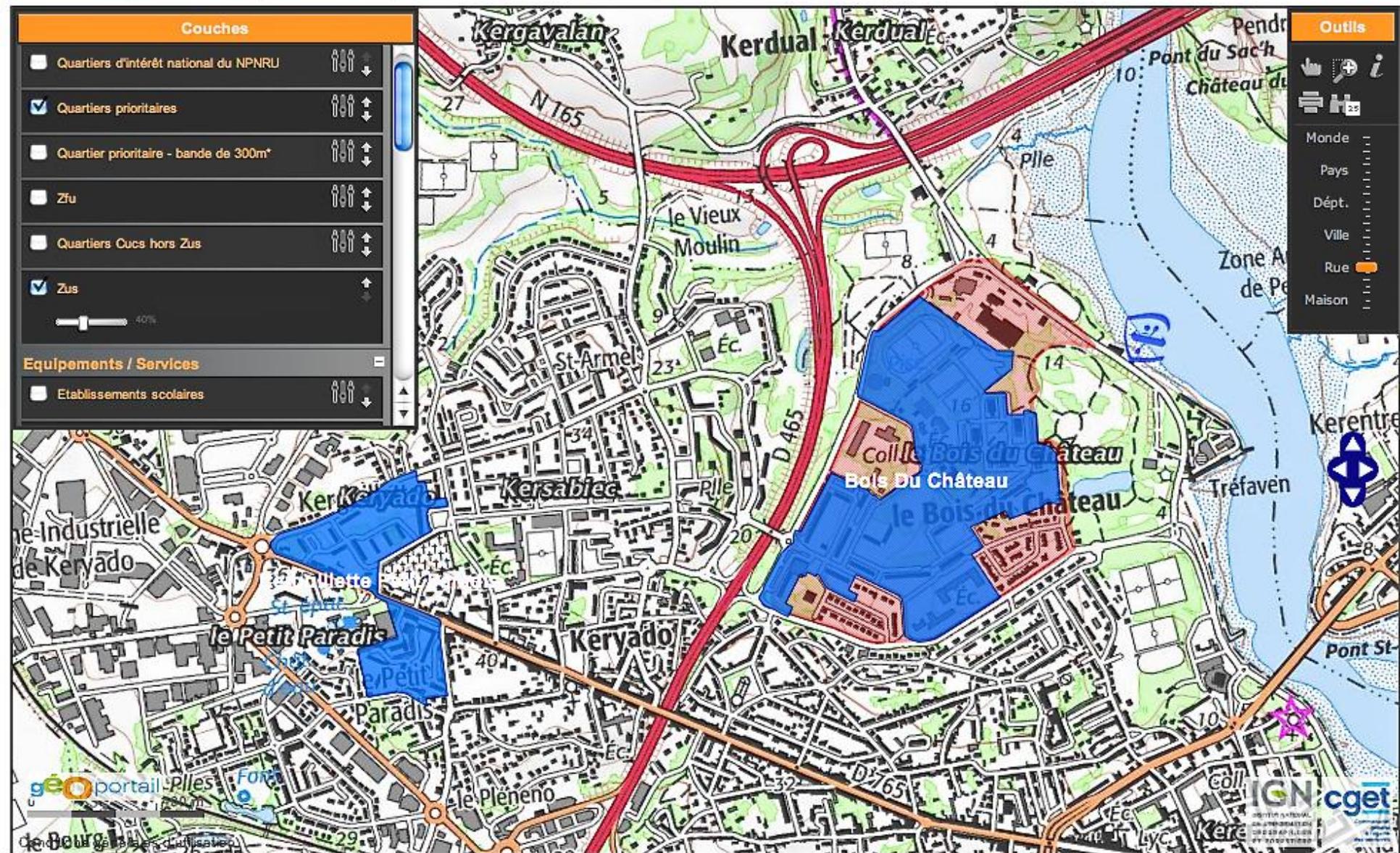
40%

Equipements / Services

- Etablissements scolaires

Outils

- Monde
- Pays
- Dépt.
- Ville
- Rue
- Maison



La carte scolaire prévoit qu'à chaque adresse correspond une école publique de rattachement. Cet outil vous permet de connaître cette école en renseignant votre adresse.

Comment s'y prendre ?

Saisir votre adresse dans le champ prévu et valider.

Une carte ciblée sur votre quartier vous permet de visualiser l'école la plus proche de chez vous et le trajet pour s'y rendre.

Les inscriptions scolaires pour la rentrée suivante sont prises chaque année avant les vacances de printemps.

si vous souhaitez faire une demande de dérogation, [télécharger le formulaire de demande](#), en pdf

Contact

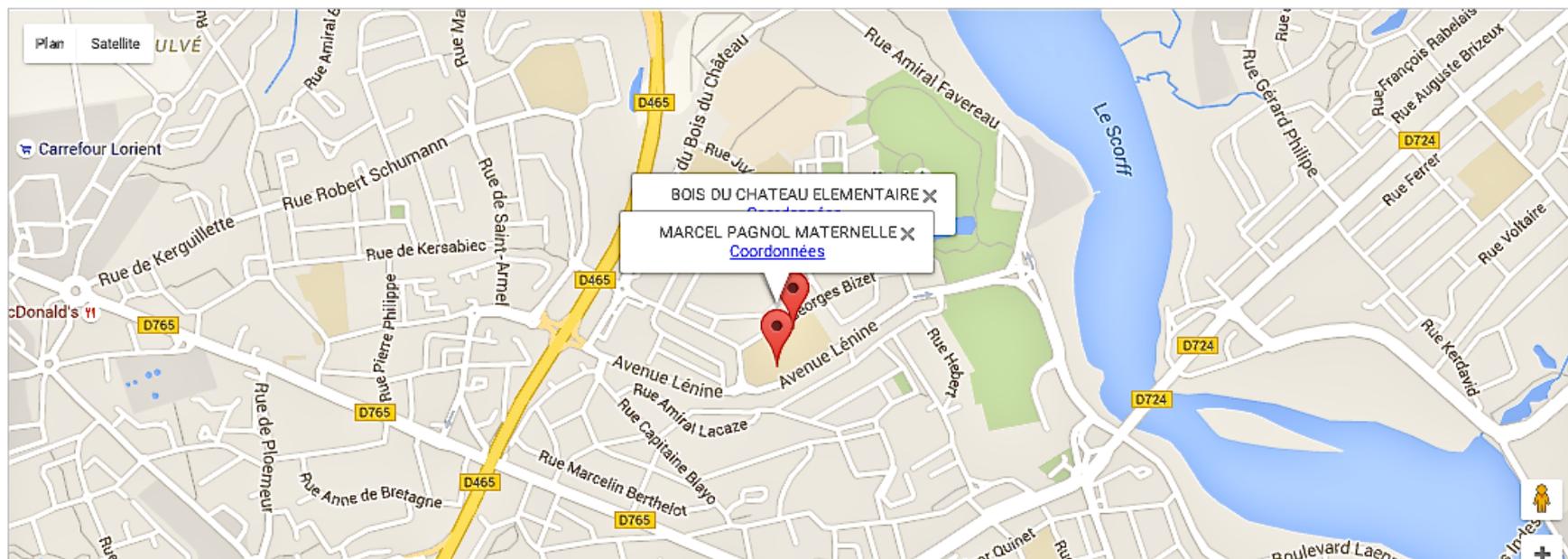
Ville de Lorient

Service Enseignement : 02 97 02 21 00

Recherche du périmètre scolaire de rattachement

Entrer votre adresse : Numéro Voie

Deux écoles correspondent à cette adresse : **BOIS DU CHATEAU ELEMENTAIRE** et **MARCEL PAGNOL MATERNELLE**



Site: <https://demat.lorient.fr/demarche/90/1>; le portail des démarches de la ville

Ce que la carte scolaire va changer à Lorient

Lorient - Modifié le 12/04/2014 à 04:00 | Publié le 10/04/2014 à 04:15

écouter



Facebook

Twitter

Google+



Achetez votre journal numérique

Recueilli par

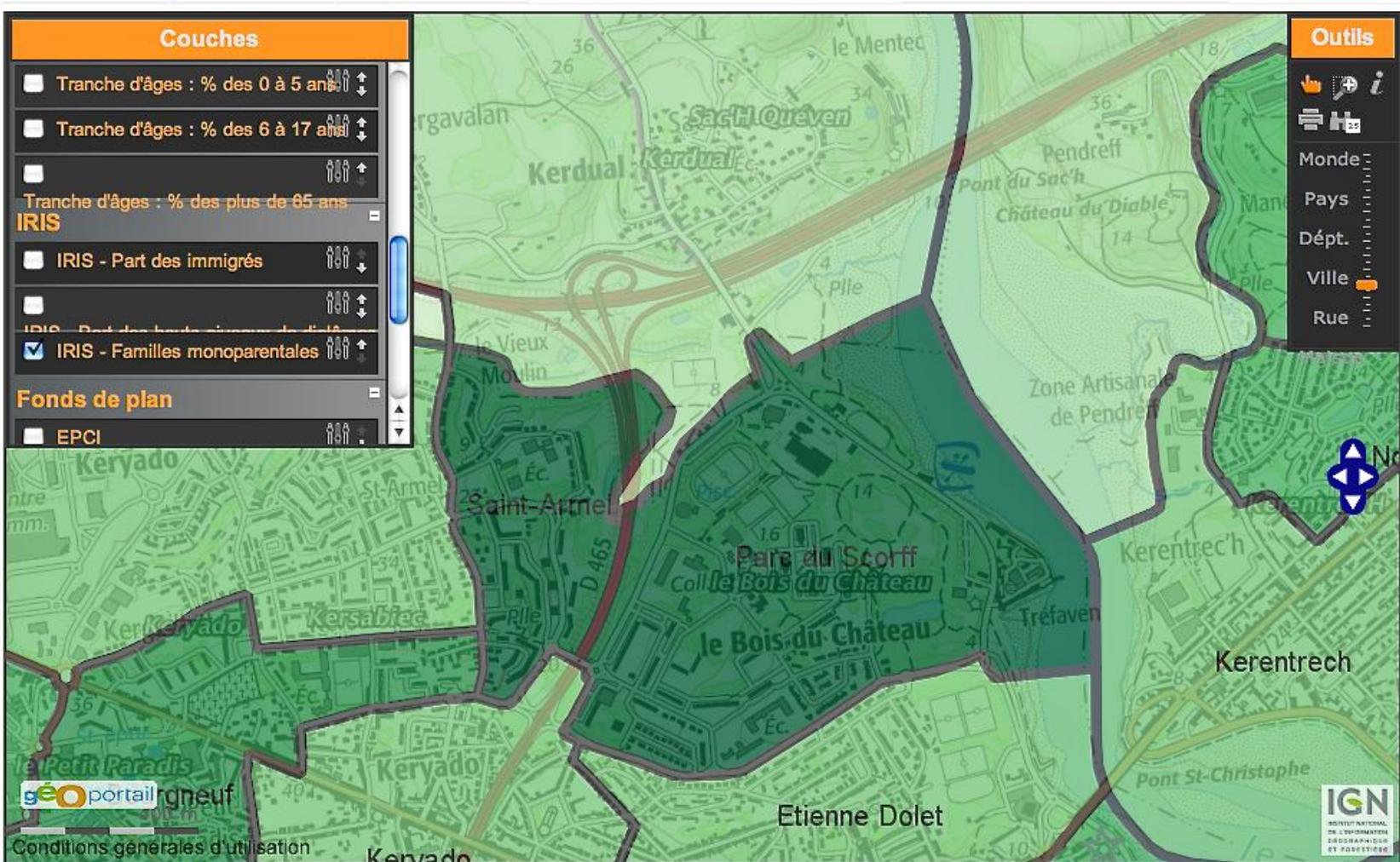
La carte scolaire prévoit ouvertures et fermetures de classes pour la rentrée 2014. À Lorient, les suppressions de postes posent la question du regroupement des écoles.

Entretien

La carte scolaire prévoit l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire Jean-de-La Fontaine, la fermeture d'une classe à l'école élémentaire de Keroman et la suppression de deux demi-postes dans les écoles maternelles de Kerfichant et de Lanveur. Comment avez-vous accueilli la nouvelle ?

La carte scolaire a donné lieu à un entretien entre le maire, Norbert Métaire, la directrice des services de l'Éducation nationale du Morbihan, Françoise Favreau, son adjointe Corinne Gontard et l'inspecteur de l'Éducation nationale, Philippe Kerebel. Le dialogue est plutôt bon, mais nous restons attentifs. En ce qui concerne l'école élémentaire de Keroman, il est toujours très alarmant pour un directeur d'école de voir une de ses classes fermer. Mais ce n'est pas étonnant par rapport à ce qui se passe ailleurs. La situation n'est pas à vingt élèves par classe. Cet état de fait résulte de modes d'organisation qui dépassent largement l'adjointe à l'éducation de la mairie de Lorient...

Site : <http://www.ouest-france.fr>

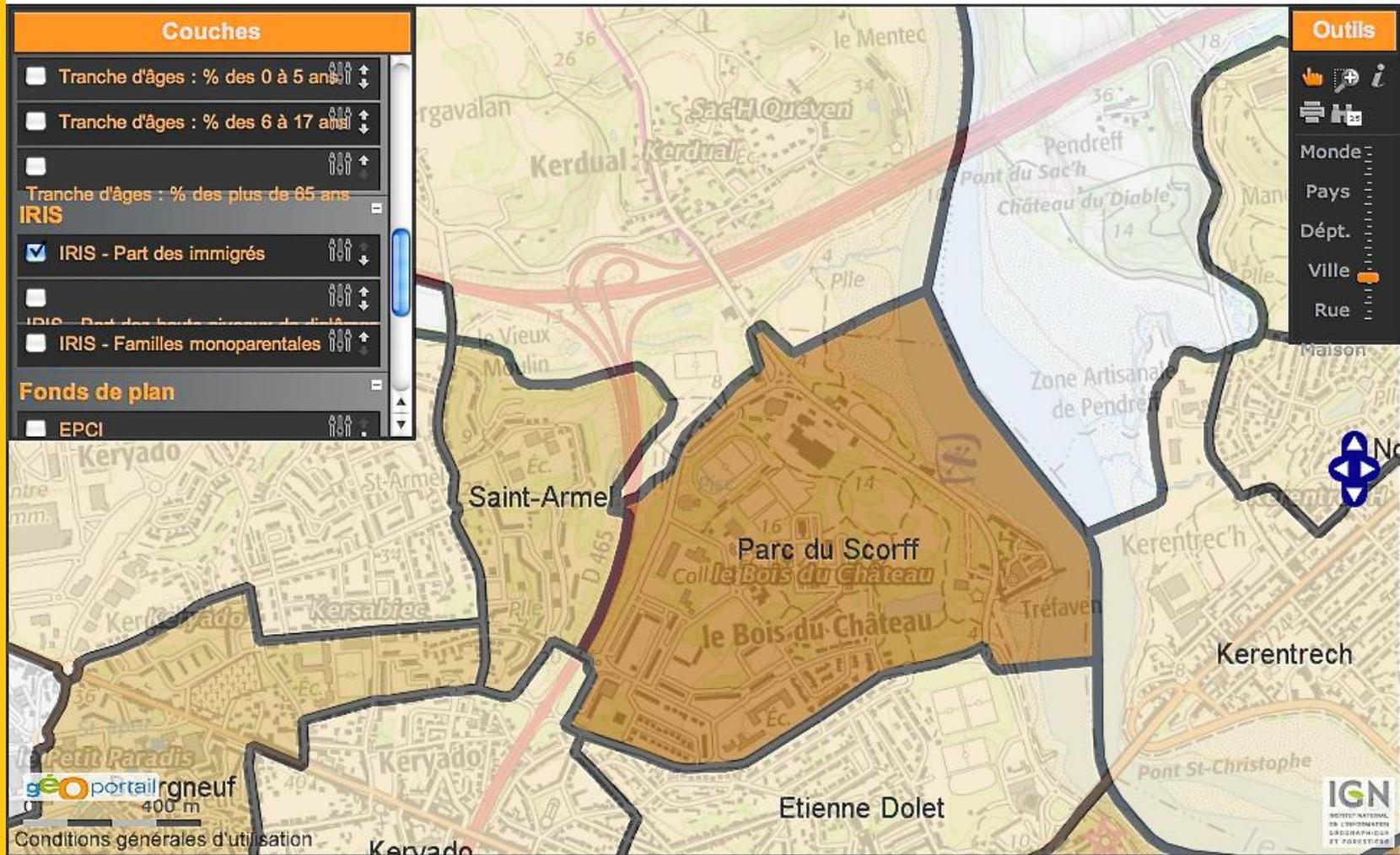


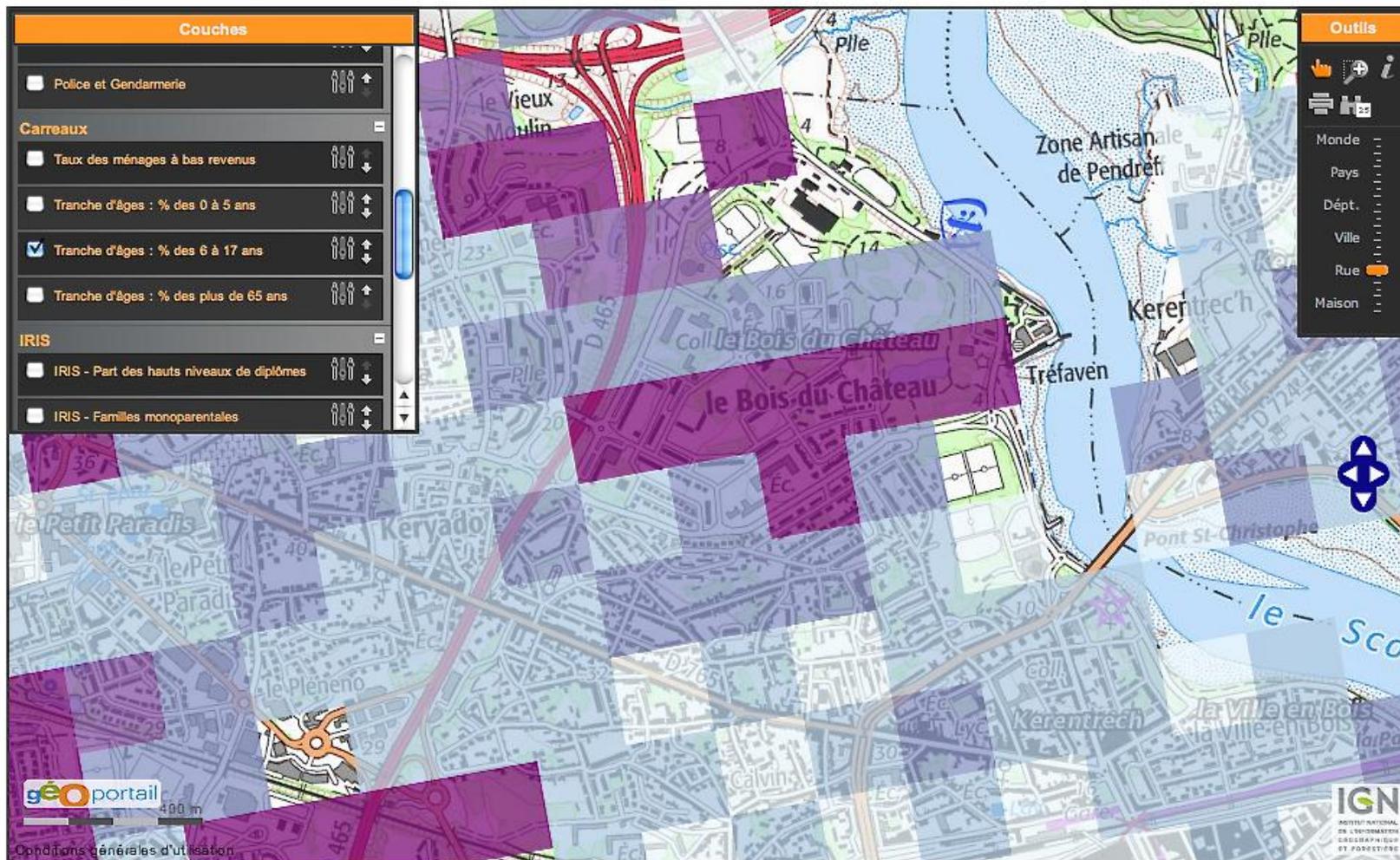
IRIS - Familles monoparentales

Nombre de familles monoparentales (formées d'un parent et d'un ou plusieurs de ses enfants qui ont la même résidence principale) rapporté au nombre total de familles

- Moins de 6%
- Entre 6% et 11%
- Entre 11% et 16%
- Entre 16% et 21%
- Entre 21% et 26%
- Plus de 26%

Source : RP – Insee – 2011



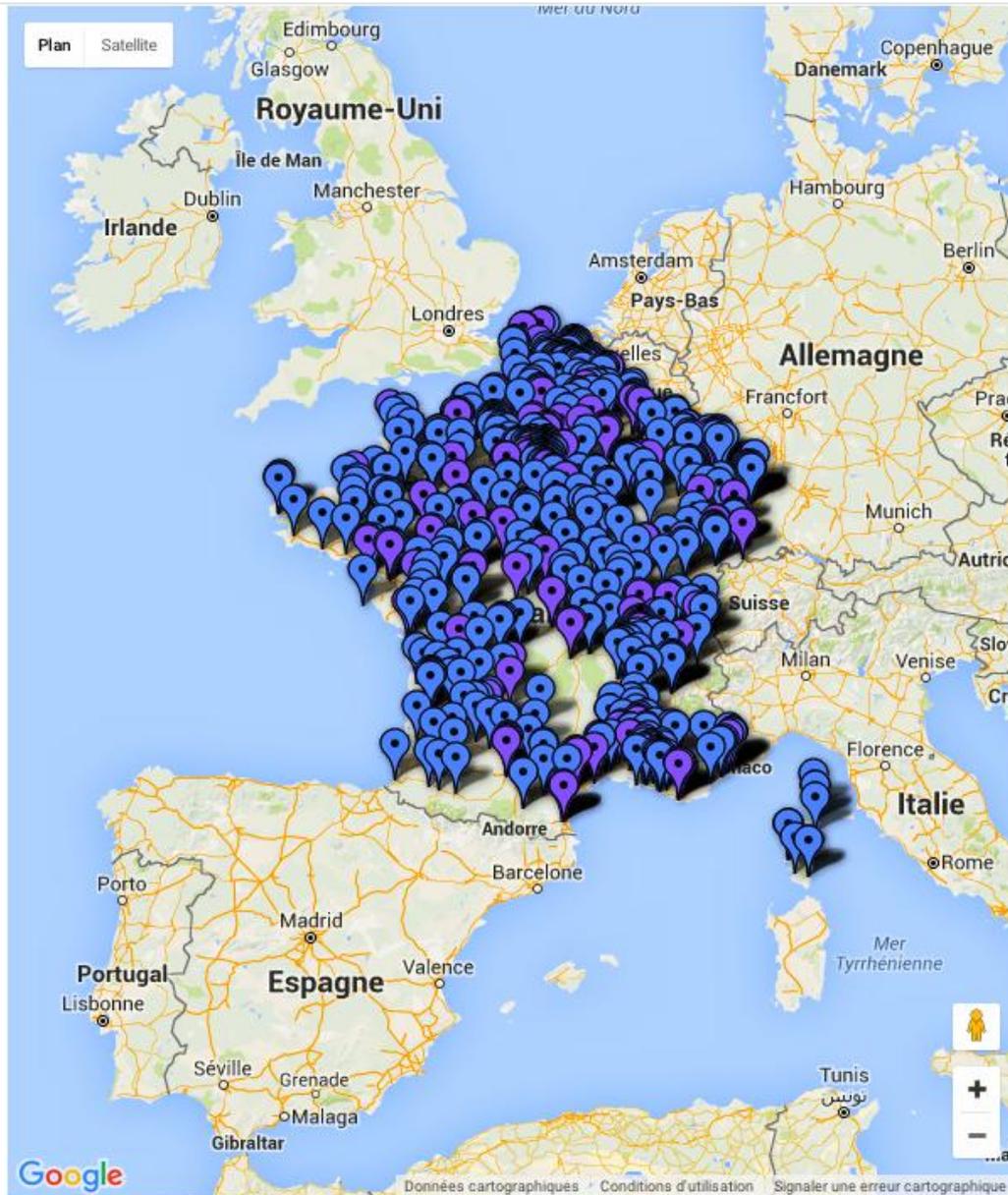


Tranche d'âges : % des 6 à 17 ans

- moins de 8,6 %
- moins de 14 %
- moins de 20 %
- moins de 23 %
- plus de 23 %

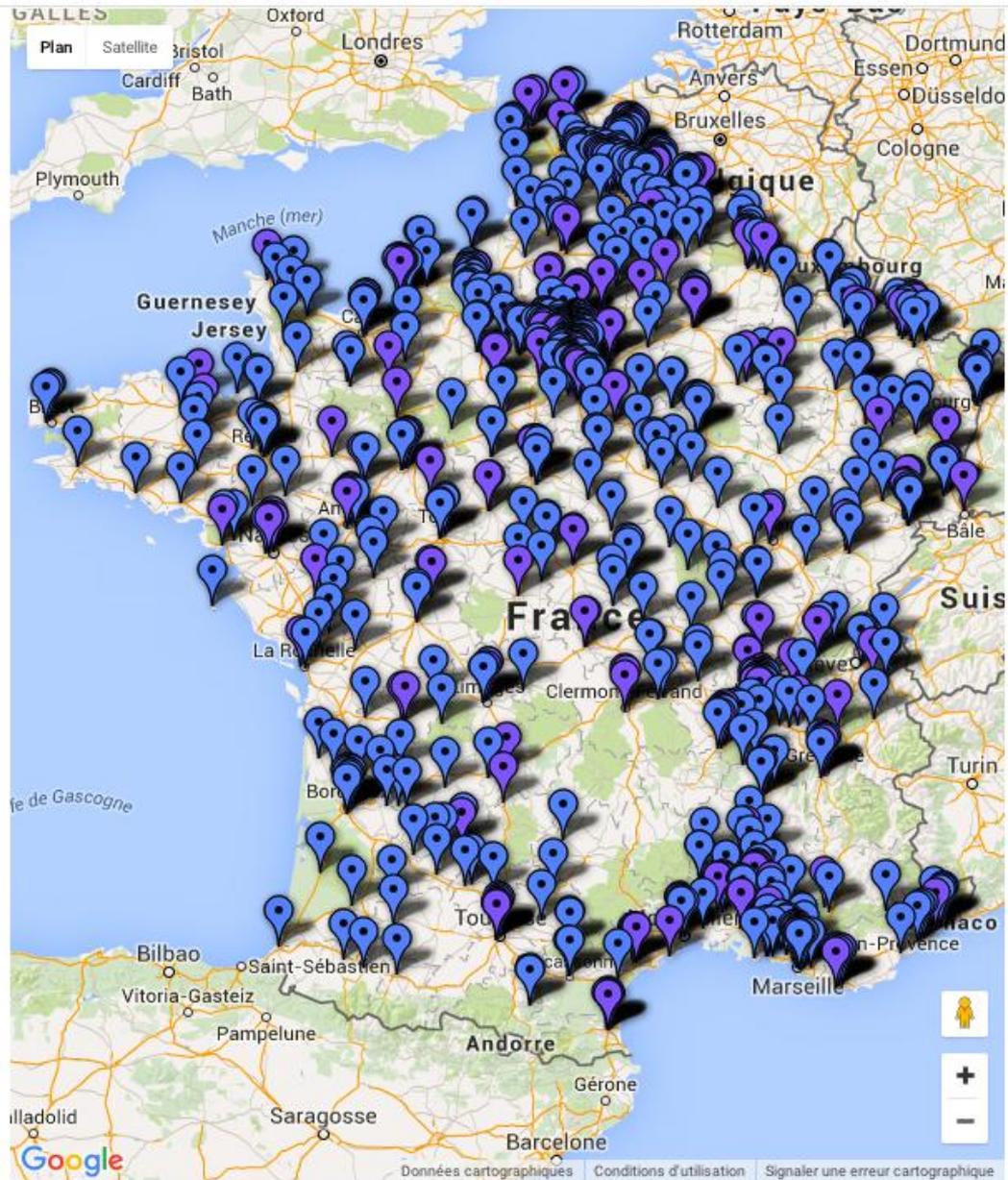
Source : Revenus fiscaux localisés 2010 – INSEE

Site: <http://sig.ville.gouv.fr/zone/5306070>: Système d'information géographique de la politique de la ville



Les 1082 établissements concernés (cliquez pour voir apparaître les noms). En bleu les REP, en violet les REP+.

Site Libération
 Carte interactive présentée dans l'article intitulé « Education prioritaire: la nouvelle carte ne fait pas que des heureux » par Camille Kaelblen et Eloïse Stark, 17 décembre 2014

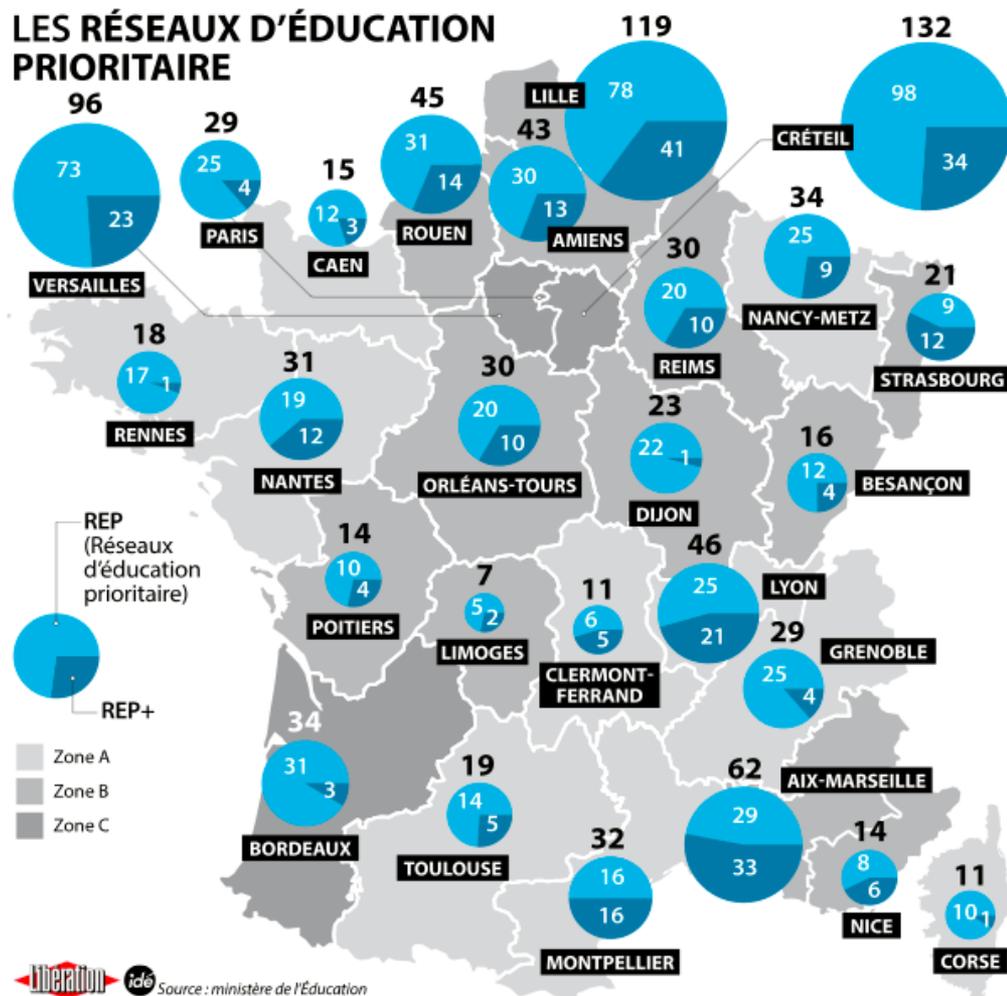


Les 1082 établissements concernés (cliquez pour voir apparaître les noms). En bleu les REP, en violet les REP+.



Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

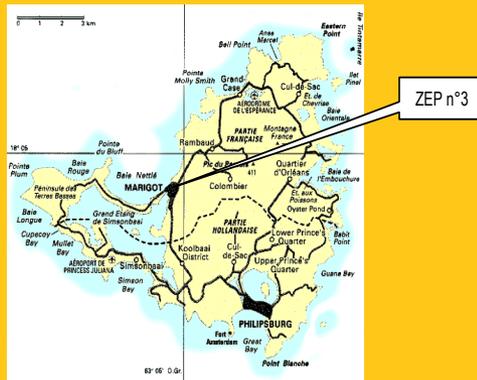


Le casse-tête des DOM :
Où sont les ZEP ?

L'éducation prioritaire dans les DOM: premiers éléments

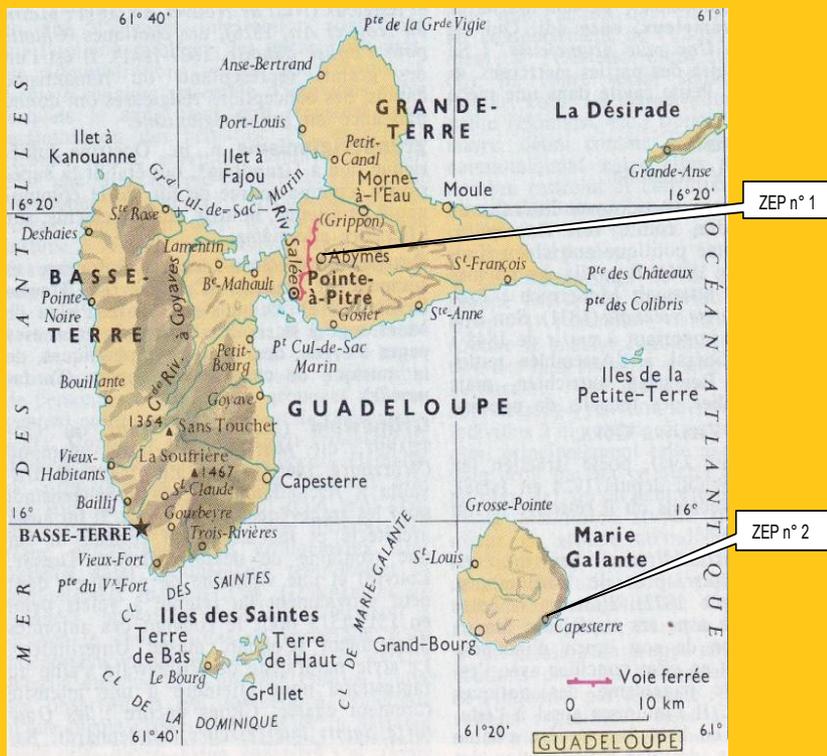
| en éducation prioritaire | 1982-83 | 1989-90 | 1990-91 | 1994-95 | 1997-98 | 1998-99 | 1999-2000 | | | 2006-2007 | | | 2011-2012 | | 2015-2016 | | |
|------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|--------|--------|-----------|--------|--------|--------------------|-----------------|-----------|--------|----|
| Nb | | | | | | | total EP | nb ZEP | Nb REP | total EP | Nb RAR | Nb RRS | Nb collèges ECLAIR | Nb collèges RRS | Nb REP + | Nb REP | |
| Guadeloupe | 7 | 9 | 3 | 3 | 3 | 3 | 11 | 4 | 8 | 15 | 4 | 11 | 4 | 10 | 3 | 12 | |
| Guyane | | | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 0 | 23 | 12 | 11 | 13 | 8 | 19 | 10 |
| Martinique | | | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 8 | 5 | 3 | 19 | 8 | 11 | 10 | 11 | 9 | 13 |
| Réunion | 0 | 14 | 17 | 17 | 17 | 17 | 19 | 19 | 0 | 40 | 19 | 21 | 20 | 20 | 21 | 24 | |
| DOM | 7 | 23 | 28 | 28 | 28 | 28 | 42 | 32 | 11 | 97 | 43 | 54 | 47 | 49 | 52 | 49 | |
| France métropolitaine | 355 | 484 | 526 | 530 | 530 | 543 | | 663 | 759 | | 211 | | 250 | 752 | 299 | 691 | |

L'exemple de la Guadeloupe : la carte en 1990



L'île de Saint-Martin, intégrée dans le département de la Guadeloupe jusqu'en juillet 2007, est devenue depuis collectivité d'outre-mer.

- **ZEP 1 Boissard, Les Abymes,** quartier en DSU : 2 écoles (1 mat. + 1 élém.)
- **ZEP 2 Capesterre de Marie Galante :** 5 écoles (1 mat. + 4 élém.) + 1 collège 'Capesterre de Marie Galante'
- **ZEP 3 Saint Martin :** 10 écoles (5 mat. + 5 élém.) + 1 collège 'Saint-Martin' + 1 LP



(Source site Ac'ADoc : Tableau statistique (TS) n° 6031)

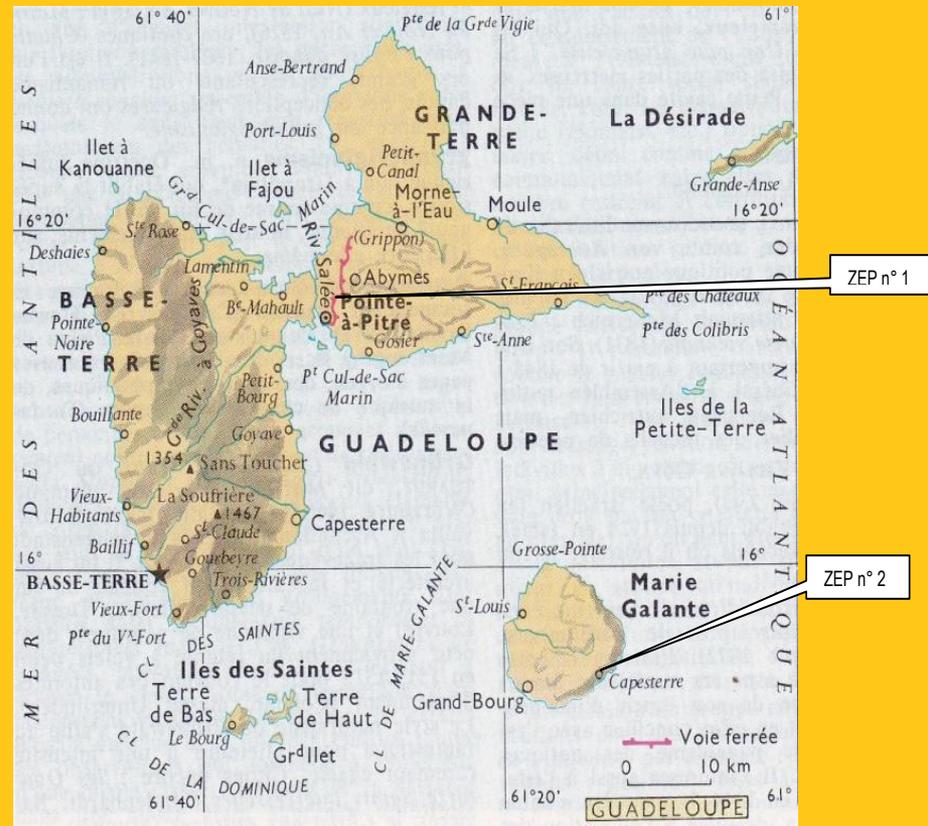
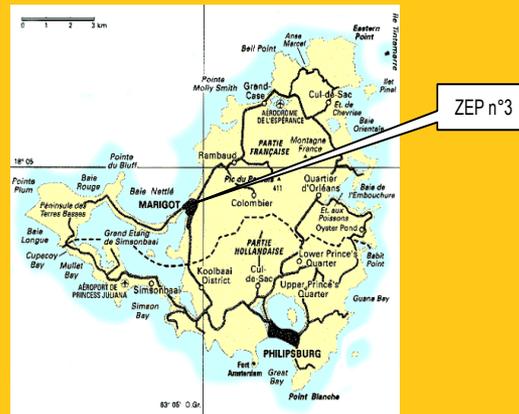
Carte de 1994 à 1998

ZEP 97101 Les Abymes – Pointe-à-Pitre : 7 écoles (4 mat. + 3 élém.) + le collège 'Nestor de Kermadec'

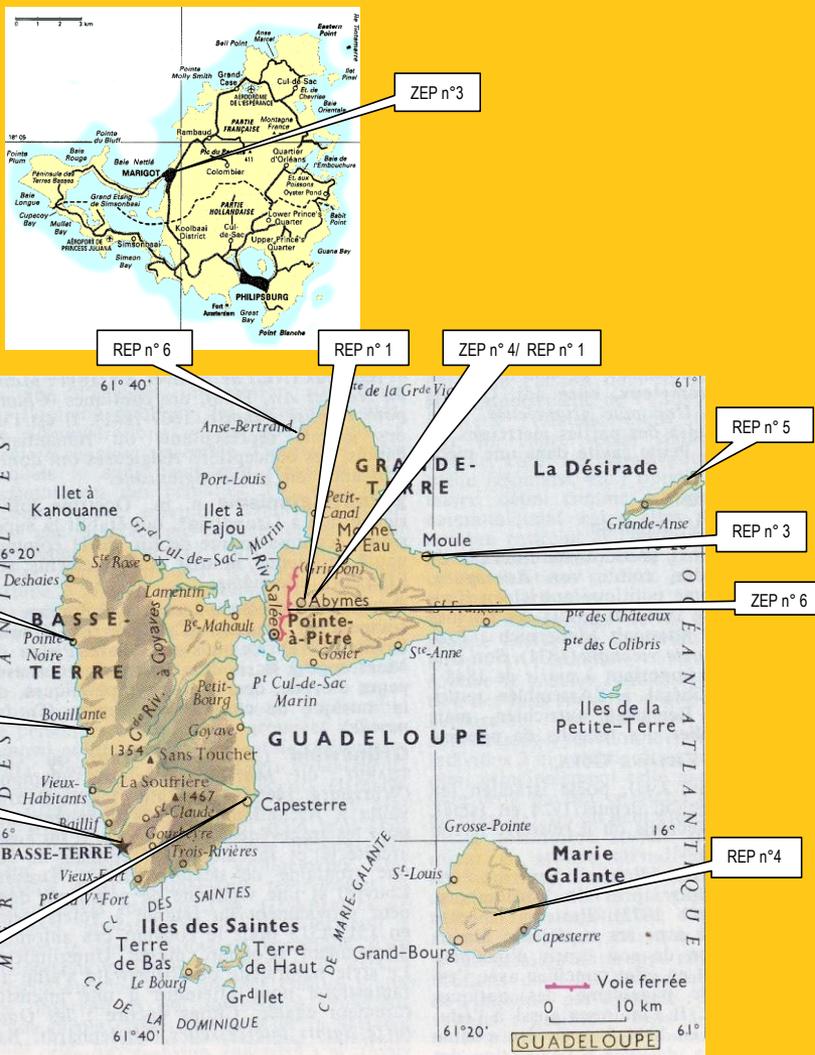
ZEP 97102 Capesterre de Marie Galante : 5 écoles (1 mat. + 4 élém.) + le collège 'Capesterre de Marie Galant' désormais 'Nelson Mandela'

ZEP 97103 Saint Martin, même classement qu'en 1990 : 10 écoles (5 mat. + 5 élém.) + le collège 'Saint-Martin' désormais 'Marigot' + 1 lycée polyvalent 'Marigot Saint-Martin' ; en 1997 et 1998, on compte en plus un nouveau collège et une école supplémentaire, soit au total 11 écoles, 2 collèges, 1 LPO.

(Source site Ac'Adoc : TS 6307 ; TS 6606)



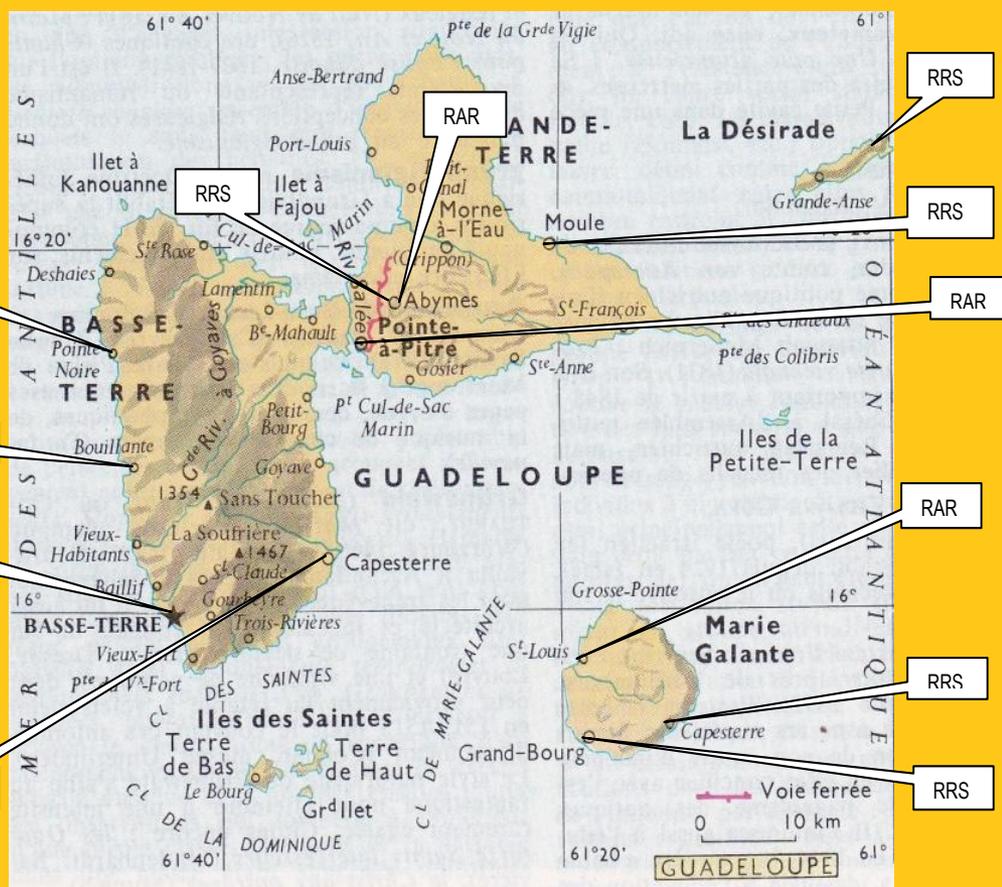
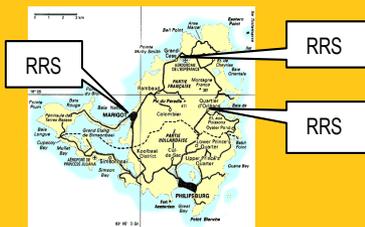
Carte en 1999



- **ZEP 97103 Saint Martin** intégralement en ZEP : 12 écoles (5 mat. + 7 élém.) + 2 collèges ‘Saint-Martin 1’ et ‘Saint-Martin 2’ + 1 lycée polyvalent renommé ‘Iles du Nord’
- **ZEP 97105 Basse-Terre** : 4 écoles (2 mat. + 2 élém.) + le collège ‘Vincent Campenon’
- **ZEP 97106 Pointe-à-Pitre Les Abymes** : 10 écoles (5 mat. + 5 élém.) + le collège ‘Nestor de Kermadec’
- **ZEP 97104/ REP 97101 Les Abymes** : 4 écoles (1 mat. + 3 élém.) + le collège ‘Abymes’
- **REP 97101 Les Abymes 1** : 5 écoles (2 mat. + 3 élém.)
- **REP 97102 Capesterre Belle-Eau** : 4 écoles (2 mat. + 2 élém.) + le collège ‘Germain Saint-Ruf’
- **REP 97103 Le Moule** : 10 écoles (4 mat. + 6 élém.) + le collège ‘Général de Gaulle’
- **REP 97104 Marie-Galante** : 16 écoles (5 mat. + 11 élém.) + 3 collèges (Nelson Mandela, ‘Grand Bourg’, ‘Saint Louis’)
- **REP 97105 Désirade** : 3 écoles (2 mat. + 1 élém.) + le collège (‘Jean Bellot Hervagault’)
- **REP 97106 Anse-Bertrand** : 7 écoles (2 mat. + 5 élém.) + le collège (‘Fernand Balin’)
- **REP 97107 Bouillante** : 8 écoles (3 mat. + 5 élém.) + le collège (‘Fontaines bouillantes’)
- **REP 97108 Pointe-Noire** : 9 écoles (3 mat. + 6 élém.) + le collège (‘Courbaril’)

(Source site Ac’ADoc : TS 6675)

Carte en 2006 (RAR et RRS), en 2011 (**ECLAIR** et RRS), en 2014 (**REP** et **REP+**)



- **RAR Basse-Terre** : collège 'Vincent Campenon', devient **ECLAIR** en 2011, fermé à la rentrée 2012 (baisse d'effectifs)
- **RAR Pointe-à-Pitre** : collège 'Nestor de Kermadec', devient **ECLAIR** en 2011, passe en **REP+**
- **RAR Les Abymes** : collège 'Abymes bourg', devient **ECLAIR** en 2011, passe en **REP** en 2014, renommé 'Aurélie Lambourde'
- **RAR Saint-Louis (Marie-Galante)**: collège 'Albert Baclet', sort de l'éducation prioritaire en 2011
- **RRS Capesterre Belle-Eau** : collège 'Germain Saint-Ruf', entre en **ECLAIR** en 2011, passe en **REP** en 2014
- **3 RRS à Saint Martin** : collèges 'Souliga', 'Saint-Martin 3 (Quartier d'Orléans)' devient **REP+** et 'Du Mont des Accords' devient **REP** en 2014
- **RRS Le Moule** : collège 'Général de Gaulle'
- **RRS Grand-Bourg (Marie-Galante)** : collège 'Grand Bourg'
- **RRS Capesterre Marie-Galante** : collège 'Nelson Mandela', passe en **REP** en 2014
- **RRS Désirade** : collège 'Jean Bellot Hervagault' (ouvre en 1995), devient en 2012 'Maryse Condé', classé **REP** en 2014
- **RRS Anse-Bertrand** : collège 'Fernand Balin', passe en **REP** en 2014
- **RRS Bouillante** : collège 'Fontaines bouillantes', passe en **REP** en 2014
- **RRS Pointe-Noire** : collège 'Courbaril', passe en **REP** en 2014
- **REP Les Abymes** : collège 'Alexandre Isaac'
- **REP+ Baillif (près de Basse-Terre)** : collège 'Jean Jaurès'
- **2 REP à Pointe-à-Pitre** : collège 'Sadi Carnot', collège 'Front de mer'
- **REP Sainte-Rose** : collège 'Bois Rada'

Quatre questions en guise de conclusion

Quand on parle de la carte des ZEP la première chose qui vient à l'esprit c'est la carte scolaire, d'ailleurs tout aussi invisible.

D'où vient cette idée de carte scolaire ? Est-ce que cela a quelque chose à voir ?

La mise en place de la carte scolaire et de la sectorisation pour le service public date des années 1960, et plus précisément des circulaires de 1963 et 1965. Il s'agissait, pour répondre aux besoins créés par la prolongation de la scolarité obligatoire à 16 ans, de développer le réseau scolaire mais aussi de le rationaliser et de le planifier. Il devient nécessaire en effet de réguler les flux d'élèves, en lien avec l'aménagement du territoire.

Ce n'est pas spécifique à la France.

La sectorisation structure donc l'espace, urbain et rural, et assez logiquement la délimitation des zones prioritaires a repris le vocable en usage, d'autant que les premières circulaires de 1981 conseillent de s'appuyer sur le secteur scolaire.

Pourquoi ne montre-t-on jamais les cartes ?

Quels sont les enjeux politiques, sociaux, voire spéculatifs et immobiliers ?

Autrement dit la ZEP ce serait vraiment trop la zone ?

Parce qu'elles n'existent pas, ou si peu. Ce qui surprend bien sûr. Il n'y a pas eu volonté de camouflage, il n'y a pas de complot....

Cependant, comme pour la sectorisation, plus les choix restent entre initiés, moins on risque la contestation. Une liste de rues ou d'établissements ne permet pas de percevoir et de comprendre ce qui se joue sur le territoire de la même manière qu'une carte, avec ses délimitations.

Le problème est différent en milieu rural, et même urbain de villes moyennes, de ce qui se passe en Ile-de-France, où les problèmes sont démultipliés. Mais partout, les Français aiment l'entre-soi, et il y a une sacrée différence entre les discours sur la mixité sociale et les actes.

On le voit à chaque modification de la carte des ZEP comme des secteurs scolaires. C'est compliqué parce que la perception de l'éducation prioritaire a changé au fil du temps. Certains crient ou criaient au risque de stigmatisation ; d'autres dans le même temps réclament des mesures de classement qui apportent des moyens supplémentaires, ou bien refusent la sortie du dispositif.

Les enjeux sont davantage sociaux et politiques que pédagogiques.

Au delà de ces enjeux qu'est-ce qui contribue à la confusion des données sur les ZEP, qui décide, qui décrète ? Et dans ce cas-là, quel serait le bon fond de carte pour dessiner les ZEP ?

De 1981 à 2006, les choix de classement étaient totalement déconcentrés et sous la responsabilité des recteurs, avec cependant des interventions du ministère pour répondre à des pressions politiques. L'exemple caricatural a été la 2^e relance, avec Ségolène Royal, ce qui a alors entraîné une extension importante du dispositif.

Depuis 2006, le ministère (la DEP) repère les établissements les plus en difficulté et propose leur classement, mais les recteurs disposent d'une marge pour ajuster.

Quant au bon fond de carte, ce pourrait être comme pour la politique de la ville, une synthèse de plusieurs cartes qui se superposent en fonction des indicateurs retenus. Avec le nom des établissements qui y figurent.

Quand on pense ZEP on voit tout de suite la ville et ses grands ensembles et pourtant dès 1981 les arrêtés portent aussi sur des zones rurales. Peut-on donc parler de ZEP des villes et de ZEP des champs ?

A l'origine, en effet il y avait un certain nombre de ZEP rurales. Progressivement, elles sont sorties du dispositif, même s'il en reste quelques unes.

Il y a eu dans les années 1990 et 2000 une attention portée aux conditions de scolarisation en milieu rural, Françoise Œuvrard a notamment travaillé là-dessus à la DEP.

La prise en charge et le fonctionnement peuvent différer, mais ce qu'elles ont en commun, c'est la difficulté à faire réussir une proportion importante des élèves : faiblesse des résultats aux évaluations, au brevet, passage en 2de générale et technologique plus faible mais orientation en 2de professionnelle plus importante.

Attention cependant car rien n'est figé, tout est évolutif et c'est là l'intérêt d'un travail socio-historique sur les territoires classés. Le rôle des acteurs et en premier lieu des enseignants est crucial !

L'échec scolaire n'est pas une fatalité (CRESAS, 1981) !!